

Le Président

Monsieur David BUISSET
Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BRETAGNE ROMANTIQUE
22 RUE DES COTEAUX
35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS

Rennes, le 29 AVR. 2026

Monsieur le Président,

Le Département d'Ile-et-Vilaine, en tant que personne publique associée, a été sollicité par la communauté de communes de Bretagne Romantique par courrier recommandé, le 3 avril 2026, sur le projet de modification n°1 de son plan local d'urbanisme intercommunal (délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2025).

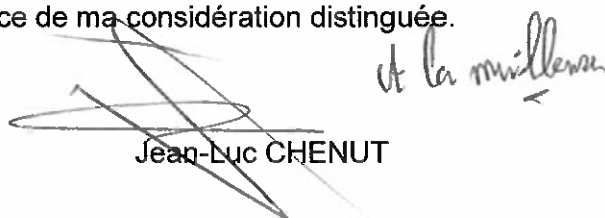
L'avis du Département porte sur les compétences qui lui incombent comme les routes départementales, les espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Les objectifs de la modification sont les suivants :

- évolution de certaines dispositions du règlement littéral qui concernent l'ensemble des communes ;
- évolution du règlement graphique comportant des modifications du zonage (Dingé, Tinténiac, Hédé - Bazouges...) et des prescriptions sur l'ensemble des communes ;
- évolution des orientations d'aménagement et de programmation sectorielles (Saint-Domineuc, Tinténiac, Combourg...).

Cette modification n°1 n'appelle pas d'observation du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT